

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 8 JUILLET 2025

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :
1^{er} JUILLET 2025

Présents : Véronique BARRAQUÉ ONNO (maire), Ketty ARICIQUE-DULAC, Marc BEUGNIES, Yacine AINAOUI, Jérôme FOUILLOY, Laurent MALARD, Christelle ANTOLINOS, Sandy FARDEL, Julien DOUAY, Yves DULAC, Nadine HURY, Gérard CAMPISTRON, Hubert CORBEL, Béatrice ESCLARMONDE, Hélène MAROUBY.

Absents : Emmanuelle DELMAS, Martine DESPAX, Robert GRUMDEY, Alain LAFOURCADE, Olivier PHILIPPON, Laurent PLANAGUMA,

Excusés : Madame BONHOMME / Monsieur FAVREAU / Monsieur LAGARDÈRE / Monsieur LE NEVANEN / Madame PEYRE / Madame POUZERGUES / Madame RAKOTAOARISOA

Procurations :

Martine BONHOMME donne procuration à Martine DESPAX

Romuald FAVREAU donne procuration à Véronique BARRAQUÉ ONNO

Gilles LAGARDÈRE donne procuration à Nadine HURY

Cédrick LE NEVANEN donne procuration à Christelle ANTOLINOS

Claudine PEYRE donne procuration à Sandy FARDEL

Alexia POUZERGUES donne procuration à Laurent MALARD

Carole RAKOTAOARISOA donne procuration à Ketty ARICIQUE-DULAC

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc BEUGNIES

Quorum : 22

Ordre du jour :

- 01-04-2025 - Toulouse Métropole : Accord sur l'attribution d'un siège supplémentaire de conseiller métropolitain
- 02-04-2025 - Ressources humaines : Délibération portant création d'un emploi permanent

- Questions diverses :
 - Maison de Santé pluridisciplinaire
 - Sponsoring M. BASS
 - Aire de grand passage d'Aussonne
 - Plan eau
 - Entreprise lot 2 marché boulodrome

LA SÉANCE EST OUVERTE À 18 HEURES 36

Madame la Maire ouvre la séance. Elle salue l'ensemble des élus et indique qu'il va être procédé à l'appel.

Monsieur Marc BEUGNIES procède à l'appel.

Madame la Maire commence par adresser ses félicitations aux nouveaux bacheliers pour leur belle réussite, qui marque souvent le début d'un avenir prometteur, c'est ce qu'elle leur souhaite. Elle exprime également des vœux de prompt rétablissement à son collègue Gilles LAGARDERE, en espérant qu'il sera présent au prochain Conseil Municipal.

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2025

La première délibération concerne l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 juin, qui reflète les décisions prises et les échanges tenus. En l'absence de questions, Madame la Maire soumet la délibération au vote.

Approuvé à l'unanimité

TOULOUSE MÉTROPOLÉ : ACCORD SUR L'ATTRIBUTION D'UN SIÈGE SUPPLÉMENTAIRE DE CONSEILLER MÉTROPOLITAIN

Délibération n° 01-04-2025

La deuxième délibération concerne la représentation au Conseil de Toulouse Métropole. Cette délibération est structurante pour l'intercommunalité, car elle concerne la répartition des sièges au conseil de Toulouse Métropole. Conformément à l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales, les communes membres peuvent, par accord local, créer jusqu'à 10 % de sièges supplémentaires par rapport à la répartition initiale. Pour Toulouse Métropole, cela représente 11 sièges supplémentaires, portant le total de 119 à 130 sièges.

Cet ajustement vise à mieux refléter la réalité démographique des communes, tout en respectant deux principes fondamentaux : l'équité (la part de siège d'une commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de sa part dans la population totale) et la représentativité minimale (une commune ayant obtenu un seul siège d'en recevoir un second si cela corrige un déséquilibre). La répartition proposée prévoit notamment Toulouse +6 sièges, Aucamville, Launaguet, Pibrac, Cornebarrieu et Beauzelle, un siège chacun. Mondonville conserve son siège unique, ce qui reste conforme à sa population actuelle de 6 003 habitants. Il est donc nécessaire de valider cet accord avant le 31 août 2025 par une majorité. Madame la Maire souligne qu'il est important pour les membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition afin de participer pleinement à la gouvernance métropolitaine. Elle s'enquiert d'éventuelles questions et remarques.

Madame Béatrice ESCLARMONDE souhaite savoir combien de fois par an se réunit le Conseil Métropolitain.

Madame la Maire répond que le Conseil Métropolitain se réunit environ une fois par trimestre, ce qui correspond au rythme du Conseil Municipal.

Madame Béatrice ESCLARMONDE demande si les membres sont rémunérés.

Madame la Maire confirme que les membres sont rémunérés, les conseillers métropolitains perçoivent une indemnité.

Monsieur Hubert CORBEL est surpris de constater que la majorité était dévolue à la ville de Toulouse. Pour toutes les propositions qui pourraient être faites et qui vont recueillir l'unanimité, cela va poser un problème. Il souligne que sur les décisions qui pourraient représenter une contrainte pour Toulouse, compte tenu de son nombre d'habitants, comme le sujet des aires de grand passage, ils auront la majorité de fait, tandis que les autres communes n'auront pas le droit à la parole. Il se dit donc inquiet quant à l'attribution de onze sièges à Toulouse. Selon lui, il aurait été préférable d'établir un critère basé sur la population, par exemple en répartissant les sièges jusqu'à 6 000 habitants, afin d'éviter ce qu'il considère comme une injustice. Il s'interroge sur l'intérêt des communes de moindre taille à faire partie d'une communauté aussi hétéroclite, notant que seules quelques villes, comme Toulouse et Blagnac, semblent avoir le droit à la parole. Le reste n'a pas vraiment de pouvoir. Il conclut en se demandant pourquoi la répartition des onze sièges n'a pas été davantage diluée, ce qui aurait permis à Mondonville d'obtenir un siège supplémentaire.

Madame la Maire précise que ce ne sont pas 11 sièges supplémentaires pour Toulouse, mais 6. Elle souligne également que, bien qu'ils aient 65 sièges, cela ne signifie pas qu'ils seront majoritaires, car les élus sont répartis à la proportionnelle.

Ainsi, de nombreux élus d'opposition sont présents au Conseil Métropolitain. Quasiment tous les élus de l'opposition y sont représentés. La majorité pour le président de Toulouse Métropole est constituée des groupes politiques. Sur Toulouse, il y a beaucoup d'élus qui lui sont favorables, mais dans d'autres communes aussi. La situation est similaire pour Colomiers, qui n'a pas uniquement des élus de la majorité locale, et Blagnac est dans le même cas. C'est vraiment à la proportionnelle. Elle explique que ce choix est fondé sur une réalité démographique. Selon les textes, Mondonville ne devrait pas avoir de Conseil Métropolitain en raison de son nombre d'habitants, mais il a été jugé important que toutes les communes soient représentées. Elle ajoute que la ville-centre est celle qui compte le plus d'habitants : pour assurer la représentativité de Toulouse, c'était important qu'ils aient ce nombre de sièges. Certes, certains élus, proches, en nombre d'habitants, des communes comme Aucamville, Launaguet, Pibrac, Cornebarrieu et Beauzelle, auraient bien souhaité avoir un deuxième conseiller. Mais bon, même si Mondonville avait deux conseillers, cela ne changerait pas grand-chose, cela faciliterait juste leur participation aux commissions, car il est difficile pour un seul conseiller d'assister à toutes les réunions. Elle conclut en disant que c'est une histoire de représentativité et insiste sur le fait que Toulouse ait 65 sièges ne signifie pas qu'ils soient tous de la majorité.

Monsieur Hubert CORBEL comprend cela, mais il se dit qu'une décision peu populaire pour Toulouse fera l'unanimité, tant au sein de la majorité que de l'opposition.

Madame la Maire l'invite à assister au Conseil Métropolitain, car ce n'est pas du tout le cas. L'opposition provient souvent de Toulouse, plus que des autres communes. Elle ajoute qu'une commune, Aussonne, a perdu un conseiller en raison de l'augmentation de la population dans d'autres communes. C'est la seule commune qui n'a qu'un Conseiller.

Madame Béatrice ESCLARMONDE pose une question concernant les missions des conseillers métropolitains lors des réunions du Conseil Métropolitain, se demandant s'ils opèrent par commission. Elle aimerait mieux comprendre le fonctionnement de ce Conseil, notamment en ce qui concerne leurs missions.

Madame la Maire répond que le Conseil Métropolitain fonctionne de manière similaire au Conseil Municipal. Il délibère sur des décisions qui concernent la métropole, et pas spécifiquement Toulouse ou d'autres communes. Elle donne l'exemple de la gestion de l'eau.

Plusieurs sujets sont liés à la Métropole. Elle invite Madame Béatrice ESCLARMONDE à assister à une séance du Conseil Métropolitain pour observer le fonctionnement. Elle les a invités lorsqu'il était au MEETT, Hélène est venue, ils pourront voir comment cela se passe. Après, il y a des commissions où les élus participent, comme la gestion des déchets ou la voirie. Le Conseil Métropolitain délibère après avoir travaillé en Commission.

Madame Béatrice ESCLARMONDE revient sur l'attribution de six sièges à Toulouse. Elle se demande s'ils vont tous siéger en même temps.

Madame la Maire confirme.

Madame Béatrice ESCLARMONDE demande si les six membres seront présents à chaque commission.

Madame la Maire répond par la négative, mais ils sont présents à chaque réunion du Conseil. Elle précise qu'il y aura au prochain mandat 130 sièges, et qu'à l'heure actuelle, il y en a 119.

Madame Béatrice ESCLARMONDE comprend qu'ils seront nommés après mars, après les élections.

Madame la Maire corrige en disant qu'ils seront élus, car dans la liste des élus au Conseil municipal, il y a également deux candidats pour le Conseil Métropolitain, à savoir elle-même et M. FAVREAU en tant que suppléant. Elle précise que généralement, ce sont les deux premiers de la liste qui sont élus au Conseil Métropolitain. Actuellement, il n'y a pas de modification à ce sujet. Lors de l'élection de la liste municipale, ce sont donc habituellement les deux premiers qui sont élus métropolitains. Concernant les commissions, il est évident qu'il est difficile de participer à toutes, surtout en tant que maire. Elle choisit donc en fonction de l'ordre du jour si elle participe ou non. Étant membres d'un groupe politique, certains élus participent à différentes commissions et échangent ensuite, un peu comme au Conseil municipal. Elle s'engage à consacrer deux pages au bulletin municipal d'octobre à Toulouse Métropole, avec un dossier sur la métropole. Elle remarque qu'il y a des questions, donc si les élus se les posent, les citoyens doivent en avoir également. Elle propose de soumettre la délibération au vote. Julien DOUAY et Hubert CORBEL s'abstiennent.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : approuve l'attribution d'un siège supplémentaire de conseiller métropolitain.

Approuvé à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES : DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Délibération n° 02-04-2025

Madame la Maire présente la délibération n° 3, qui concerne la création d'un emploi permanent pour le poste de responsable du pôle éducation jeunesse enfance à temps complet. Ce poste est essentiel pour renforcer la coordination des services liés à l'enfance et au projet enfance jeunesse. Suite au départ de la précédente responsable, le recrutement est nécessaire. Ce poste est prévu pour être occupé par un fonctionnaire territorial de catégorie B. Les collectivités rencontrent des difficultés de recrutement. Il a donc été décidé de proposer un CDD de 3 ans renouvelable, avec possibilité de reconduction en CDI au bout de 6 ans en cas de défaillance du recrutement statutaire. Le candidat doit justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans sur un poste similaire, avec des compétences en management d'équipe, conduite de projet, ainsi qu'une bonne connaissance des enjeux liés à l'éducation, à la jeunesse et à l'enfance. En l'absence de questions, elle soumet la délibération au vote.

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
approuve la création d'un emploi permanent.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Maire indique qu'ils en ont terminé au niveau des délibérations et qu'ils vont passer aux questions diverses, avec plusieurs sujets d'actualité.

- **Maison de santé pluridisciplinaire**

Madame la Maire souligne que le projet de maison de santé pluridisciplinaire revient régulièrement. Ils sont tous d'accord pour dire que ce sera une avancée majeure pour l'accès aux soins dans la commune. Une assemblée générale de l'ASL s'est tenue le vendredi 4 juillet pour statuer sur la servitude nécessaire à la création de cette maison de santé. À ce jour, Madame la Maire n'a pas encore reçu d'informations de la part des médecins concernant l'issue de cette assemblée, précisant que c'était le seul obstacle restant à la signature de l'acte définitif. Elle ajoute qu'ils sont habitués à être dans l'attente sur ce sujet et qu'elle tiendra informés les membres du Conseil dès qu'elle aura les éléments manquants.

- **Sponsoring M. BASS**

En l'absence de questions, Madame la Maire présente le sujet numéro 2 concernant le sponsoring pour M. BASS. La commune a souhaité soutenir Frédéric BASS, Champion de

France de Paracyclisme, dans le cadre de son engagement sportif et de la visibilité qu'il offre à Mondonville.

Une subvention de 2 000 euros lui a été accordée, répartie comme suit : 1 000 euros de primes fixes et 1 000 euros de primes de résultats, en reconnaissance de son podium national. Cette subvention a été attribuée conformément à la délibération votée l'an dernier en Conseil municipal. C'est également formalisé par une convention. Le partenariat prévoit la présence du logo de la commune sur les tenues officielles de l'athlète, notamment pour sa participation au contre-la-montre handisport du 13 juillet. La commune reste mobilisée pour accompagner M. BASS dans ses prochaines échéances sportives et se réjouit de pouvoir compter sur lui comme ambassadeur des valeurs de dépassement de soi et d'inclusion. Madame la Maire ajoute qu'il y a un article dans le journal de ce mois-ci sur Frédéric BASS. En l'absence de questions, elle propose de continuer.

- Aire de grand passage d'Aussonne

Madame la Maire présente la situation de l'aire de grand passage d'Aussonne et informe de l'évolution du dossier. Le 12 juin, les services de Toulouse Métropole ont indiqué qu'une nouvelle préemption a été exercée par la SAFER sur la parcelle concernée, en réponse à l'offre d'achat formulée par Toulouse Métropole. Le propriétaire du terrain a confirmé son intention de retirer le bien de la vente, considérant que le prix proposé est trop faible. Dans ce contexte, et comme cela avait été anticipé, le préfet et Toulouse Métropole poursuivent les démarches nécessaires pour engager et préparer une déclaration d'utilité publique. Madame la Maire tiendra donc informés les membres du Conseil des suites administratives et juridiques de ce dossier, en précisant que cela prendra beaucoup de temps. Elle pense que M. CORBEL doit avoir quelque chose à dire.

Monsieur Hubert CORBEL comprend que le préfet et la métropole envisagent de déposer une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sur un terrain reconnu comme agricole, notamment dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH). Il estime qu'ils vont donc à l'encontre de la décision prise dans le cadre du PLUiH, puisque ce terrain est actuellement classé agricole.

Madame la Maire fait remarquer que le PLUiH n'est pas encore voté et qu'il faut attendre la fin de l'année. Elle ajoute que le préfet connaît la loi.

Monsieur Hubert CORBEL indique que cela va poser problème.

Madame la Maire répond qu'il y aura une enquête publique et que les personnes devront s'exprimer sur tous ces sujets.

• Plan eau

Madame la Maire présente le plan eau de Toulouse Métropole, soulignant le travail collectif des élus autour de cette thématique. Elle indique qu'il est important de communiquer sur ce sujet, notamment sur les différentes tarifications, été et hiver. Elle précise que six axes stratégiques du plan eau ont été votés le 4 avril 2024 :

- L'axe 1 vise à poursuivre la modernisation des réseaux, avec un objectif de rendement global de 88 % dès 2025, objectif déjà atteint en 2024. Cela a permis d'économiser 900 000 m³ d'eau. Un renouvellement annuel des canalisations est prévu, avec 0,8 % pour l'alimentation en eau potable et 0,93 % pour l'assainissement, le tout avec un investissement annuel de 24 millions d'euros.
- L'axe 2 concerne la réduction de la consommation pour les équipements publics de la métropole et des communes membres, avec des mesures de sobriété au sein des bâtiments publics. Des ateliers sur l'eau ont été organisés en 2024, les élus étaient invités à participer, ainsi que la création d'un réseau politique public aux ressources.
- L'axe 3 a pour objectif de partager les enjeux et d'accompagner les consommateurs dans leur changement de pratiques, notamment par la mise en place de la tarification saisonnière, effective depuis le 1er juin 2024. La lutte contre les vols d'eau et les prises sauvages est également une priorité, avec 700 capteurs installés et 94,3 % des compteurs télérelevés au 31 mai 2025. 32 528 kits hydro-économes ont été distribués sur la métropole dans le cadre de cet accompagnement des usagers. Madame la Maire précise qu'il y a une campagne à l'heure actuelle et que les kits économes sont gratuits, il est possible de les commander ou de conseiller aux voisins de le faire. Elle informe qu'un Conseil Métropolitain de l'eau des jeunes a été créé en décembre 2024, et qu'un projet pédagogique nommé « L'eau m'a dit » a été mis en place, qui vise à sensibiliser les élèves à cette thématique.
- L'axe 4 concerne la gestion de l'eau sur le territoire, avec un schéma directeur des eaux pluviales, la réutilisation des eaux de pluie et la désimperméabilisation, avec un objectif de 5 hectares par an. Actuellement, ces initiatives sont principalement mises en place à Toulouse. Il y a également le développement des trams vert et bleu.
- L'axe 5 concerne les ressources alternatives, notamment le projet Val'Réu, une station devant être mise en service en août 2025. Ce projet permettra de réutiliser des eaux traitées et de développer de nouveaux usages. Il y a également la réutilisation des eaux pluviales à la ZAC Montaudran ou au bassin Saint Sylve. Un téléservice sera mis en place pour aider à la récupération d'eau, avec des financements disponibles pour permettre aux habitants d'installer des récupérateurs d'eau. Enfin, cela comprend la réutilisation des eaux de piscine pour l'arrosage.

- L'axe 6 concerne l'adaptation au changement climatique, notamment par la modernisation de Ginestous et la sécurisation de l'approvisionnement en eau, avec des travaux en cours route de Montaigut. Des études sur les risques de crues et l'amélioration du traitement dans les usines d'eau sont également en cours. Elle conclut sur l'importance d'anticiper les effets du changement climatique sur le volet eau, en renforçant les actions sur le grand cycle de l'eau et les zones humides, notamment autour du Touch, de l'Aussonnelle et de l'Hers. Ces zones humides sont intégrées dans les plans de gestion, qui ont également été pris en compte dans le PLUiH.

Madame la Maire rappelle que le plan Eau a été validé en Conseil Métropolitain en 2024. 34 % des actions sont terminées, 63 % sont engagées et 3 % ne le sont pas. Selon elle, ces résultats sont satisfaisants et constituent même une réussite. Elle s'enquiert d'éventuelles questions concernant le plan Eau.

Monsieur Hubert CORBEL s'interroge sur l'impact de la tarification des eaux sur la consommation sur l'année et pas seulement sur la période estivale.

Madame la Maire indique qu'il y a eu une réelle économie en consommation d'eau. Il est difficile d'évaluer cela sur une année, car l'année précédente n'a pas été très chaude, ce qui a pu réduire les besoins en eau. Elle mentionne qu'il serait pertinent d'analyser la consommation de cette année. En 2022, la consommation s'élevait à 55 245 000, tandis qu'en 2024, elle est de 52 435 893. Elle ne sait pas si les habitants ont constaté une différence dans leur consommation annuelle, mais l'objectif était de réduire la consommation d'eau durant l'été.

•Entreprise lot 2 marché boulodrome

En l'absence d'autres questions, Madame la Maire propose de passer au dernier sujet, qui concerne le suivi du lot 2 du marché du boulodrome. Elle rappelle qu'au cours du précédent Conseil municipal, il avait été dit lors de la commission d'appel d'offres que le lot numéro 2 relatif aux bardages avait été déclaré infructueux en raison de l'absence de réponses des entreprises. Une consultation sur devis a donc été lancée, à laquelle quatre entreprises ont répondu. Les critères de sélection retenus étaient identiques à ceux du marché initial. À l'issue d'une phase d'interrogation des entreprises, c'est l'entreprise LACOSTE CONSTRUCTION qui a été retenue. Un acte d'engagement a été établi pour fixer le prix à 98 685,82 euros, ce qui porte le coût total du projet du boulodrome à 598 412,58 euros. Elle s'enquiert d'éventuelles questions.

Monsieur Hubert CORBEL demande si cela signifie qu'ils sont l'objectif.

Madame la Maire indique que l'objectif n'est pas atteint, c'est à la fin du bal que l'on compte les bouses. Elle ajoute que des engagements ont été signés et qu'il ne s'agit pas d'une rénovation où des surprises, souvent mauvaises, peuvent survenir.

Madame Béatrice ESCLARMONDE exprime son étonnement concernant le choix d'un bardage en bois.

Madame la Maire indique qu'aucune mention n'a été faite concernant le bardage en bois.

Madame Béatrice ESCLARMONDE indique avoir entendu parler de bardage en bois concernant le lot numéro 2.

Madame la Maire indique que si elle l'a dit, c'est que sa langue a fourché, mais elle précise qu'elle n'a pas parlé de bardage en bois. Madame la Maire précise qu'il sera en Moka.

Monsieur Yves DULAC demande des précisions concernant l'état des subventions pour le boudodrome.

Madame la Maire indique qu'elle souhaitait aborder ce sujet lors du prochain Conseil municipal, car elle n'a pas les chiffres en tête. Elle préfère attendre d'avoir toutes les subventions et demande à Monsieur Armand MBINA IVEGA de donner des précisions.

Monsieur Armand MBINA IVEGA indique qu'il n'est pas possible de fournir une réponse définitive, car certaines demandes sont toujours en cours. Des demandes ont été faites à l'État. Une première réponse difficile a été reçue concernant la DETR. L'État ne leur accorde pas cette subvention pour le moment, mais aucune information supplémentaire n'est disponible. L'État leur propose en revanche de refaire une demande pour le prochain exercice. Une demande a également été faite au département et à la région. Pour la région, une notification a été reçue, d'un montant de 20 000 euros, ce qui constitue une bonne surprise, même si ce n'est pas une somme considérable par rapport au coût total du projet. Monsieur MBINA IVEGA invite les élus à patienter jusqu'à ce que les retours officiels des demandes soient reçus.

Madame la Maire précise que ce point est inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.
Elle clôture la séance, remercie les élus et leur souhaite un bel été.

FIN DE SÉANCE À 19 HEURES 10

Présidente de séance
Véronique BARRAQUÉ ONNO



Secrétaire de séance
Marc BEUGNIES



